

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration
Date de réception: 19 Septembre 2012	Dossier complet le: N° d'enregistrement: F07412P0031
	1. Intitulé du projet
Défichement d'une parcelle	de 2,7470 ha su le commune de SORNAC
	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SAFER MARCHE LINOUSIN
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne GAOVACH YVES
RCS / SIRET	III Forme juridique
Joignez à v	votre demande le document CERFA n° 14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et simensionnement correspondant du projet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51. 2	Déflichement de percelle boisée inférieure
	e 25 he.
	4. Caractéristiques générales du projet
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1
4.1 Nature du projet Définitionent d'une en ciè a quelques temps.	unne Gulaire de Pins sylvestre coupes il y
4.2 Objectifs du projet	
Mise en culture.	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation	
Desson chage + Mise en	endains des rémonents.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir p	ar l'autorité administrative de l'Etat compétente
	en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au ca
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le//

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

La décision de l'autorité administration dessier(s) d'autorisation(s).	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sei ve de l'Etat compétente en matière d'envir	ra-t-il soumis ? ronnement devra être jointe au(x)
Aubrisation de défi	ichemat	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est rempli	
Autorisation de def	richemen)	
4.5 Dimensions et caractéristiques du proj	et et superficie globale (assiette) de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées
Grandeu	irs caractéristiques	Valeur
Sufface des mossif boisé	2	7,7470 he 7,100 ha.
4.6 Localisation du projet		
Adresse		1'05"8 Lat. 45°38'31"8
6. Pay lapouge	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18	°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
Le Pay la pouge 19290	Point de départ : Long ° _	_'"_ Lat°'"_
The second secon	Point d'arrivée : Long. °	_'"_ Lat°'_"_
SORNAC	Communes traversées :	
	Commones neversees.	
	SORNAC	
	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? torisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un	programme de Oui 🗌 Non 📈	
travaux ? Si oui, de quels projets se compose le p		
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'implantation e	pylogáe
5.1 Occupation des sols		misagee
Quel est l'usage actuel des sols sur le lie		
Usage forestien : sol	nu suite à une coupe ulière de Pins sylvestres	rese d'une futaie
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u concernés) réglementant l'occupation	rbanisme (ensemble des documents d'urbanis des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	ome Oui Non X

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles			

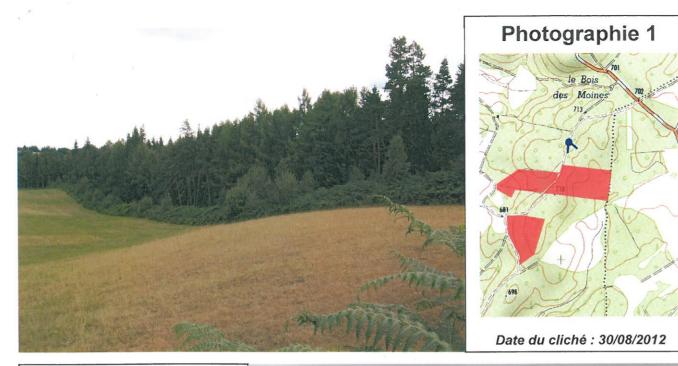
	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			风	
dans un site i	inscrit ou classé ?			X	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
a'un site Nat	ura 2000 ?			Q	
	nent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	é au		A	
	6. Caractéristiques de l'impac	t pote	ntiel c	iu pro	iet sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	ivantes?
	nines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		図		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?				
	Est-il excédentaire en matériaux ?		Ø	70	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	ique ou d'un site classé au			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, marilimes ?	Ø		Co	sommetion d'espaces dédiés à forêt ou profit de l'agricultup

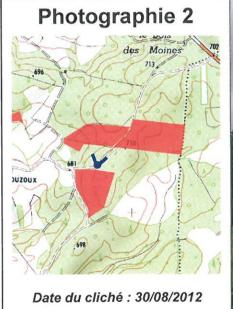
. .

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Q	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		R	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		MA	
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X X	
Commodité s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		N N	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		Q	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×		Augmentation de la surface agricole dans le secteur
	ences du projet identifiées au 6.1 Non		elles s	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

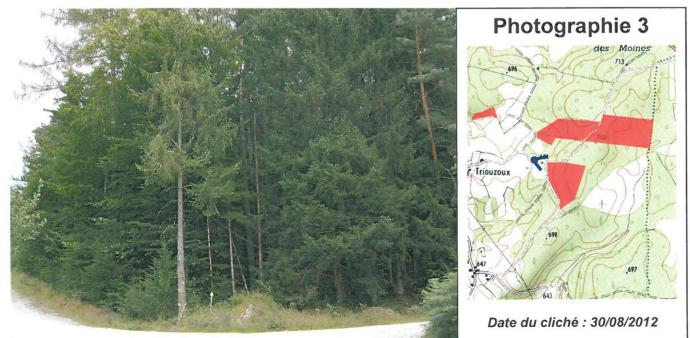
6.3 Le	s incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez les quels :
AT HE STEE	
	7. Auto-évaluation (facultatif)
qu'il c	gard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou levrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
le	ne étude d'impact dons ce cos présent parait inutile con définchement de 2,7470 ha d'une coupe rose de pin sufvestre, continuité d'un ensemble aquicale existant, me porte currement atteinte à l'environnement.
Qц	curement atteinte a l'environnement.
	8. Annexes
	8. Annexes nnexes obligatoires
B.1 Aı	8. Annexes nnexes obligatoires Objet
8.1 Aı	8. Annexes nnexes obligatoires
8.1 A	8. Annexes nnexes obligatoires Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
8.1 AI	8. Annexes Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
	8. Annexes Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,
8.1 AI	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.1 AI	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et al, 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et

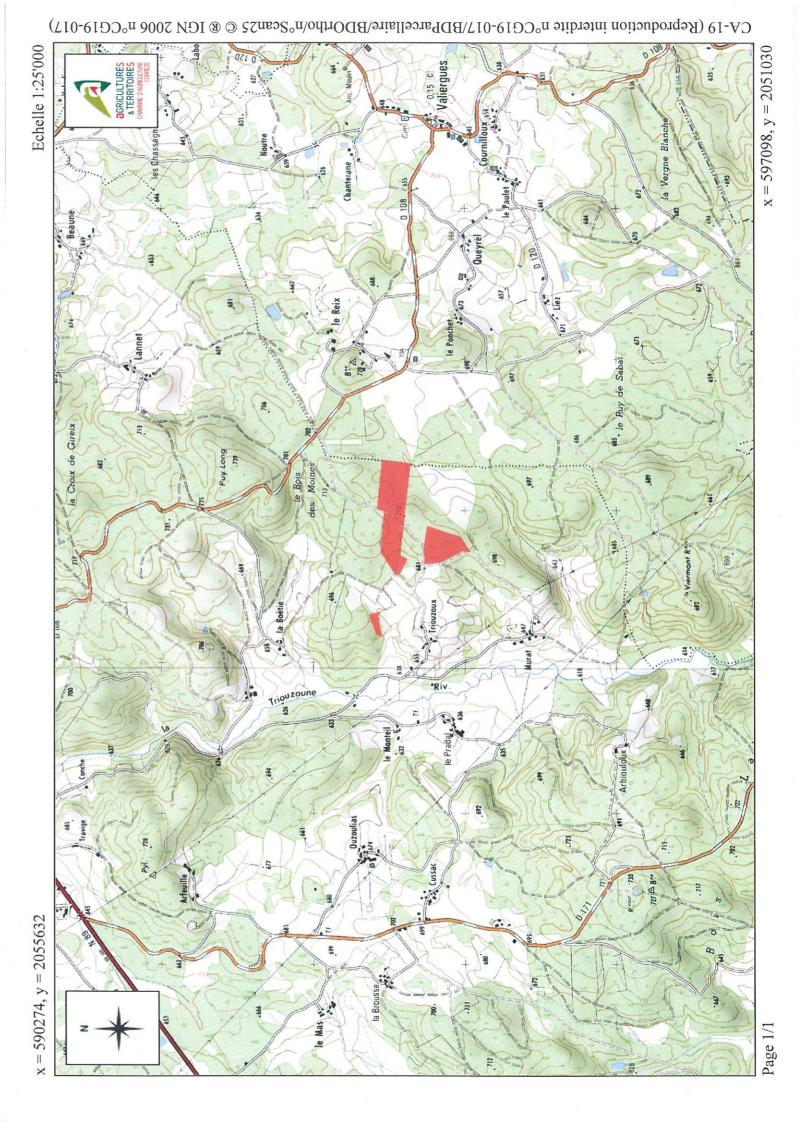
2								1071
			2	#0	8. 6.			7 1
				3				
	14	was a second					*1	
	2				3			
*		•	7. Engagement et sig	gnolure				
certifie sur l'1	honneur l'exactitud	e des renseig	nements ci-dessus	X				
Fait à	Tulle			le, /	4 Sep	tembre	2012	
			a.		1	•		
iignature			10	205				56
Signature			10		XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			





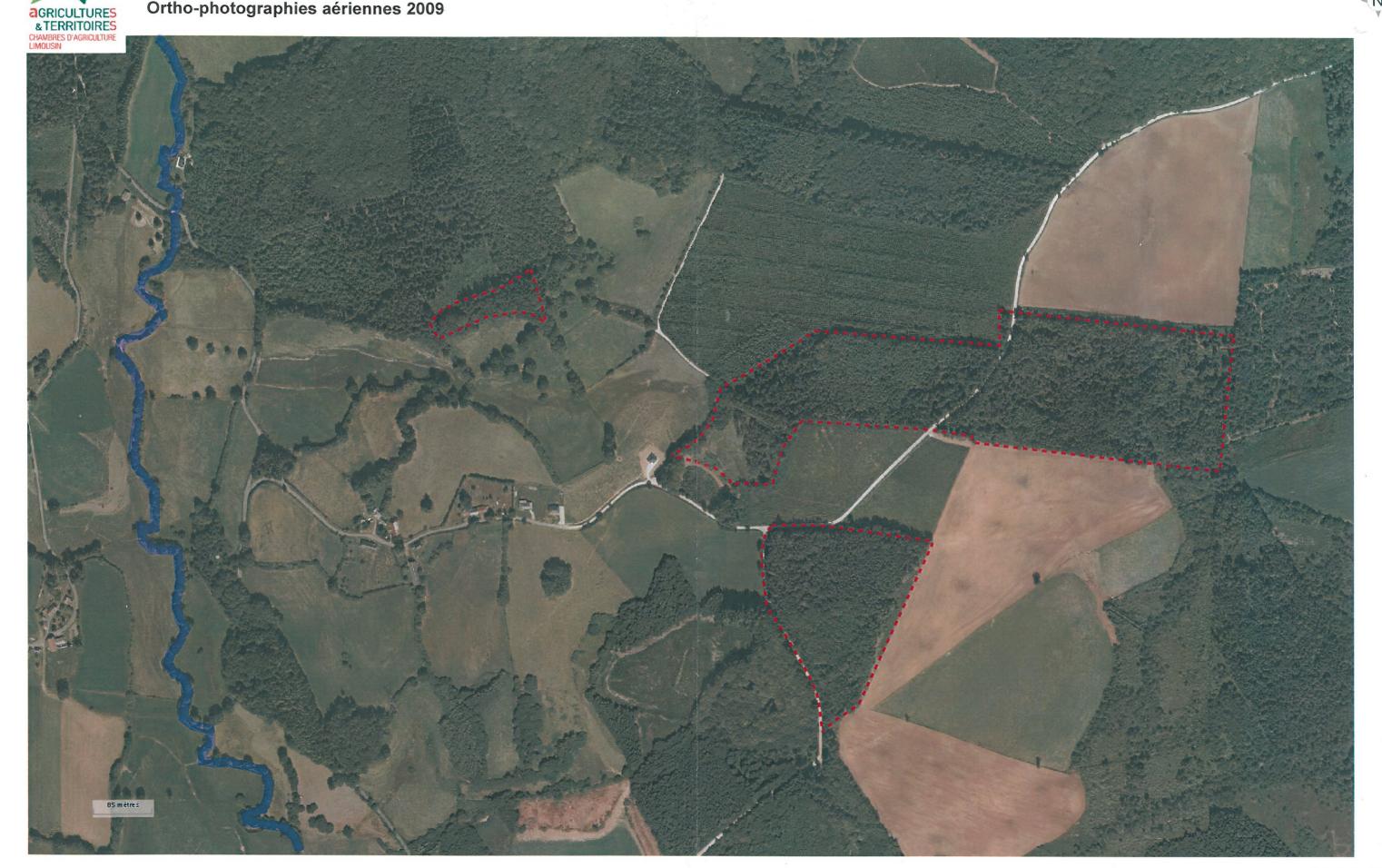






Plans des abords du projet

Ortho-photographies aériennes 2009



SOURCE: Licence IGN (convention APCA)

Echelle :1/5000 Date :29/08/2012

